Description détaillée du projet

Le présent document est à compléter et à joindre à la démarche de demande d’aide à l’investissement dans la protection de l’environnement sur MyGuichet.lu sous pièces à joindre.

**Projet d’investissement dans la protection de l’environnement**

**Base légale :** Art. 4,5,6,8,9,10,11,12,13,14, loi modifiée du 15 décembre 2017 relative à la protection de l’environnement

**Nom de l’entreprise :**

**Titre du projet :**

# Type d’investissement

Indiquer la mesure envisagée par le projet *(cocher la case respective)*

|  |  |
| --- | --- |
|  | Art. 4. Aides à l’investissement permettant aux entreprises d'aller au-delà des normes de protection environnementale de l'Union ou d’augmenter le niveau de protection de l’environnement en l’absence de telles normes; |
|  | Art. 5. Aides à l'investissement en faveur de l'adaptation anticipée aux futures normes de l'Union; |
|  | Art. 6. Aides à l'investissement en faveur des mesures d'efficacité énergétique ; |
|  | Art. 8. Aides aux investissements dans la cogénération à haut rendement ; |
|  | Art. 9. Aides aux investissements en faveur de la promotion de l’énergie produite à partir de sources renouvelables ; |
|  | Art. 10. Aides à l’investissement en faveur de l’assainissement des sites contaminés; |
|  | Art. 11. Aides à l’investissement en faveur des réseaux de chaleur et de froid efficaces; |
|  | Art. 12. Aides à l’investissements en faveur du recyclage et du réemploi des déchets ; |
|  | Art. 13. Aide à l’investissements en faveur des infrastructures énergétiques; |
|  | Art. 14. Aides aux études environnementales. |

**Il est conseillé de se référer au Guide du requérant publié sur** [**guichet.lu**](https://guichet.public.lu/dam-assets/catalogue-pdf/guide-requerant-regime-aides-protection-environnement/guide-requerant-aides-protection-environnement-fr.pdf)  **avant de rédiger la demande d’aide.**

# Renseignements au sujet du projet d’investissement envisagé

## Présentation des objectifs du projet

## Historique et évolution du projet

## Description détaillée de la solution technique envisagée

*Description de la solution technique envisagée, schémas de principe, spécifications et plans techniques.*

*Documenter, le cas échéant, le caractère novateur de la technologie (au-delà de l’état de la technique) et le potentiel technologique.* *Indiquer la durée/espérance de vie de la mesure envisagée.*

## Appréciation de l’impact escompté du projet sur la protection de l’environnement

*Evaluation quantitative :*

* *Dépassement des normes (Art. 4 et 5): quantification du niveau de dépassement des normes applicables ou degré d’amélioration en l’absence de telles normes. Il faut détailler les normes en vigueur et fournir une fiche technique attestant la performance de la technologie, respectivement une évaluation démontrant les seuils d’émissions polluantes qui seront atteints. Les gains économiques associés sont à chiffrer ainsi que le retour sur investissement respectif.*
* *Efficacité énergétique/Energie renouvelable (Art. 6- 13) : Bilan énergétique et impact environnemental (émissions CO2) (i.e. quantité d’énergie/de ressources/ de CO2 économisée, gains d’efficience, ...) avant et après la mise en œuvre du projet. Les gains économiques associés sont à chiffrer ainsi que le retour sur investissement respectif.*

## Description de la référence contrefactuelle (si applicable)

*Les taux d’aides s’appliquent au coût admissible qui constitue en règle générale le surcoût de la mesure éligible par rapport à la référence contrefactuelle. Cette dernière désigne le cas hypothétique où il serait procédé à un investissement de protection de l’environnement comparable sur le plan technique qui pourrait vraisemblablement être réalisé sans aides à l’investissement pour la protection de l’environnement et qui est, du point de vue commercial, une alternative crédible à l’investissement qui fait l’objet de l’évaluation.*

*Le Guide du requérant reprend un tableau illustrant les références contrefactuelles types à appliquer.*

*Le scénario de la référence contrefactuelle est à décrire ici, conformément aux éléments d’information précités.*

*L’investissement contrefactuel est à chiffrer précisément dans le tableur excel « synthèse financère.xlsx » et les offres de prix respectifs sont à joindre à la demande d’aide.*

*Note : Pour les projets visant une génération d’électricité et/ou de chaleur, il n’y a pas lieu de chiffrer un investissement contrefactuel comme spécifié ci-dessus étant donné que cet exercice sera fait dans le cadre de la procédure d’instruction de manière standardisée pour tous les projets.*

# Réalisation du projet

## Effet incitatif de l’aide

*Documenter et chiffrer l’effet incitatif de l’aide suivant la perspective de l’entreprise. Décrivez dans quel mesure une aide d’Etat amènera un changement au niveau du comportement de votre entreprise afin d’augmenter le niveau de protection de l’environnement ou d’améliorer le fonctionnement d’un marché européen de l’énergie sûr et abordable.*

## Ressources humaines internes de l’entreprise

*Description des responsables impliqués dans le projet, de leurs qualifications et expériences.*

## Composantes techniques mise en œuvre

*Brève description des matériels et équipements installés dans le cadre du projet (repris dans le budget).*

## Planning d’exécution par trimestre (Diagramme de Gantt)

*L’entreprise requérante a deux options :*

*a. l’entreprise requérante établi un diagramme de Gantt avec son propre format et insère ici une copie*

*b. la requérante complètera dans le tableur excel « synthèse financère.xlsx », l’onglet intitulé GANTT*

## Statu-quo des autorisations

*L’entreprise doit se charger de faire toutes les démarches autorisations requises (construction, exploitation, protection de la nature). Les démarches doivent être entamées avant la soumission de la demande d’aide. Une copie des autorisations / de leurs accusés de réception respectifs est à fournir. L’entreprise indique ici l’avancement des démarches.*

# Synthèse financière du projet

*Veuillez compléter et joindre le tableur excel « Synthèse financière du projet\_ENV\_FR.xlsx » et inclure le détail du calcul de retour sur investissement.*

*Pour les projets de génération d’énergie renouvelable bénéficiant d’un tarif d’injection d’électricité ou d’une prime de chaleur assuré par le règlement grand-ducal modifié du 1er août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables, veuillez inclure ou joindre un plan d’affaires détaillé sur 15 ans en format Excel éditable.*